

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, David CHIDENNE, Mmes Valérie BARON, Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Mr Gérard JOURDAN.

Membres absents excusés : Mr Thomas GIDEL.

Mr David LEBOUVIER est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/16

Le compte-rendu de la séance du 13/10/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DE L'ACCORD LOCAL - FOUGERES COMMUNAUTE

Mr le Maire rappelle plusieurs possibilités : les accords locaux ou de droit.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide à l'unanimité de retenir l'accord local avec une représentativité de 55 élus. Conformément à l'article 5211-6 du CGCT les communes n'ayant qu'un siège bénéficient d'un suppléant.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} Janvier 2017, Mr le Maire donne lecture du projet des statuts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération

ESTIMATION DES DOMAINES / TERRAIN DE Mr GALLE

Après vérification, Monsieur le Maire confirme qu'il y a une servitude de passage sur la parcelle n° 352 au profit de la parcelle n° 353. Le Conseil reste dans l'attente de l'estimation du Service des Domaines.

EXAMEN DE DEVIS : DEVIS ILLUMINATIONS DE NOEL

Mme Valérie BARON présente un devis pour l'acquisition de matériel de décorations électriques. Le devis est accepté pour un montant de 2 339.88 € TTC.

DEMANDE DE LA BIBLIOTHECAIRE

Mme Valérie BARON présente la demande de Mme GODEAU à savoir :

- demande d'une augmentation en conséquence de son indemnité, suite à l'obtention d'un concours,
- remboursement de ses frais kilométriques.

Il est nécessaire de revoir le contrat et le détail des heures complémentaires réalisées.

Cela sera revu lors du prochain Conseil.

RENOUVELLEMENT MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT DU DEPARTEMENT

Le Conseil Départemental propose de renouveler sa mission d'assistance technique pour une durée de 4 ans (2017 à 2020).

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mr Joël PRIGENT présente le document unique de la Commune, qui a été réalisé avec l'aide du CDG 35. Ce document est important pour la sécurité des agents sur leur poste de travail.

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU COUESNON ET DE SES AFFLUENTS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte du 2/11 au 2/12/2016.

AFFAIRE LEDUCQUE ET BOSCHER : lecture du jugement en date du 04/11/2016, pour information.

CENTRE DE LOISIRS

Les travaux se poursuivent. Un nouveau planning sera présenté le 30 /11/2016.

La Commune est dans l'attente de la réponse de l'avocat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de délibérer pour que notre avocat engage les démarches pour demander une autorisation d'accès sur la parcelle privée pour terminer les travaux (enduit du mur) du centre de loisirs.

INVITATION POUR LE TELETHON : le 3 décembre 2016 à l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal confirme l'aide accordée de 0.15 € par habitant.

VOEUX 2017 : Le vendredi 6 janvier 2016 à 19 h 30.

HEURES SUPPLEMENTAIRES Mme DELAUNAY

Le Conseil municipal décide de délibérer pour accorder des heures supplémentaires à Mme Lydie DELAUNAY.

Les heures supplémentaires ne peuvent aller au-delà de 25 heures maximum par mois.

Un rendez-vous avec Mme REPESSE a été planifié le 2/12 pour les négociations concernant la ZAC de la prairie.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui a eu lieu le 29/11 pour préparer la séparation des actifs de la Com'Onze.